

2008/688 - AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACHAT DE FOURNITURES HORTICOLES DIVERSES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Direction des Espaces Verts est pilote en matière d'achats de fournitures horticoles diverses. A ce titre, la direction des Sports et la direction des cimetières sont également utilisatrices en la matière.

Ces fournitures sont classées dans trois familles d'achats au regard de la nomenclature établie par la Ville de Lyon :

- 13.16 : Produits azotés, engrais ;
- 13.18 : Produits naturels (terre, matière minérale, etc...) ;
- 13.20 : Fournitures d'espaces Verts diverses (tuteurs, poteries, couvre-sols, etc...).

En raison de la forte augmentation des prix des matières premières, certains fournisseurs, titulaires de marchés avec la Ville de Lyon, ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus assumer les prix indiqués dans leurs bordereaux des prix.

De fait, il est nécessaire d'organiser une nouvelle consultation. Pour ce faire, et après recensement des besoins auprès des divers services concernés concernant les familles d'achats énoncées ci-dessus, il s'avère préférable de choisir la procédure de l'appel d'offres plutôt que celle des marchés à procédure adaptée.

En conséquence, nous vous proposons de lancer une consultation en appel d'offres ouvert qui regroupe les trois familles de produits sous l'appellation « Fournitures Horticoles diverses ».

A l'issue de la consultation, un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois expressément une année.

L'allotissement proposé est le suivant :

Lot 1 : Engrais organiques :
Mini annuel 27 375 € HT - maxi annuel 109 500 € HT.

Lot 2 : Engrais à libération lente :
Mini annuel 15 000 € HT - maxi annuel 60 000 € HT.

- Lot 3 : Engrais minéraux et solubles :
Mini annuel 8 250 € HT - maxi annuel 33 000 € HT.
- Lot 4 : Terreau :
Mini annuel 32 250 € HT - maxi annuel 129 000 € HT.
- Lot 5 : Compost :
Mini annuel 1 125 € HT - maxi annuel 4 500 € HT.
- Lot 6 : Couvre-sol organique et minéral :
Mini annuel 18 000 € HT - maxi annuel 72 000 € HT.
- Lot 7 : Couvre-sol de recyclage :
Mini annuel 17 625 € HT - maxi annuel 70 500 € HT.
- Lot 8 : Tuteurs bois et rondins :
Mini annuel 14 475 € HT - maxi annuel 57 900 € HT.
- Lot 9 : Poteries plastiques :
Mini annuel 19 875 € HT - maxi annuel 79 500 € HT.
- Lot 10 : Autres fournitures horticoles :
Mini annuel 14 775 € HT - maxi annuel 59 100 € HT. »

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale –
Fins de procédure des Marchés Publics ;

DELIBERE

1- Le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de fournitures horticoles diverses est approuvé.

2- La dépense annuelle établie de la façon suivante, est approuvée :

- Lot 1 : Engrais organiques :
Mini annuel 27 375 € HT - maxi annuel 109 500 € HT.
- Lot 2 : Engrais à libération lente :
Mini annuel 15 000 € HT - maxi annuel 60 000 € HT.
- Lot 3 : Engrais minéraux et solubles :
Mini annuel 8 250 € HT - maxi annuel 33 000 € HT.
- Lot 4 : Terreau :
Mini annuel 32 250 € HT - maxi annuel 129 000 € HT
- Lot 5 : Compost :
Mini annuel 1 125 € HT - maxi annuel 4 500 € HT.

Lot 6 : Couvre-sol organique et minéral :
Mini annuel 18 000 € HT - maxi annuel 72 000 € HT.

Lot 7 : Couvre-sol de recyclage :
Mini annuel 17 625 € HT - maxi annuel 70 500 € HT.

Lot 8 : Tuteurs bois et rondins :
Mini annuel 14 475 € HT - maxi annuel 57 900 € HT.

Lot 9 : Poteries plastiques :
Mini annuel 19 875 € HT - maxi annuel 79 500 € HT.

Lot 10 : Autres fournitures horticoles :
Mini annuel 14 775 € HT - maxi annuel 59 100 € HT

3- La dépense en résultant sera financée par les crédits inscrits aux budgets des exercices des années 2009, 2010, 2011, 2012, et imputée sur l'article 60628, fonctions 823, 412, 253, 026, chapitre 011, section de fonctionnement.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA